Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
du développement pédagogique

16 – 4311 – 07

DOCUMENT D'INFORMATION

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME DE FRANÇAIS, LANGUE SECONDE, AU PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE:

DEVIS

Direction du matériel didactique

Juillet 1982

87-01228/

LE MATERIEL DIDACTIQUE DE BASE NECESSAIRE A L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME DE FRANCAIS, LANGUE SECONDE, AU PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE:

DEVIS

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1982

ISBN 2 – 550 – 05230 – 7

Dépôt légal – troisième trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE PREMIER

LE PROGRAMME 5

1. Identification 7

1.1 Titre 7

1.2 Numéro du programme 7

1.3 Document connexe 7

1.4 Calendrier 7

1.5 Type 8

1.6 Niveau visé 8

1.7 Âge des élèves 8

1.8 Nombre d'élèves 8

2. Sommaire du programme 8

2.1 Objectif global 8

2.2 Les objectifs généraux 9

2.3 Les objectifs terminaux 9

2.3.1 Les objectifs de communication orale 10

2.3.2 Les objectifs d'écoute 11

2.3.3 Les objectifs de communication écrite 12

3. Caractéristique principale du programme 14

4. Type d'organisation du contenu 14

5. L'enrichissement 15

6. Les implications sur le matériel didactique 15

CHAPITRE II

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU MATÉRIEL DIDACTIQUE 17

1. La communication 19

1.1 L'importance du message 19

1.2 L'authenticité 21

1.3 L'aspect socio-linguistique 23

1.4 L'aspect socio-culturel 24

2. La lecture et l'écriture 25

3. Les activités 27

3.1 Généralités 27

3.2 Caractéristiques des activités 28

3.2.1 Des activités qui s'orientent vers la créativité sur le plan linguistique 28

3.2.2 Des activités variées 30

3.2.3 Des activités intégrées 31

3.2.4 Des activités qui tiennent compte des intérêts de l'élève 31

3.2.5 Des activités qui favorisent le travail en sous-groupes 32

3.2.6 Des activités faciles à réaliser 32

4. Le matériel authentique 34

CHAPITRE III

LES COMPOSANTES DU MATÉRIEL DIDACTIQUE 35

1. Généralités 37

2. Le guide du maître 38

3. Le manuel de l'élève 39

3.1 Des illustrations 39

3.2 Des photos 40

3.3 Des activités de lecture et d'écriture 40

4. Le cahier d'activités 41

5. Le matériel de classe 43

CONCLUSION 47

INTRODUCTION

Le présent texte formule les instructions du ministère de l'Éducation relatives au matériel didactique DE BASE destiné à soutenir la mise en application du nouveau programme de français, langue seconde, au secondaire. Plusieurs de ces instructions ont valeur de PRESCRIPTION: elles portent sur des caractéristiques que le matériel de base devra obligatoirement comporter. Ces prescriptions sont numérotées et encadrées dans le texte. D'autres instructions ont valeur d'INDICATION: elles visent à faciliter le travail des auteurs et éditeurs en leur apportant soit des informations utiles, soit des précisions sur les prescriptions.

La décision de formuler de telles instructions découle de la politique énoncée par le ministère de l'Éducation en 1979 dans le document intitulé L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action. On y trouve au chapitre IX plusieurs considérations sur le matériel d'enseignement, en particulier l'affirmation de la volonté ministérielle de rendre disponible aux élèves et maîtres le matériel d'enseignement nécessaire aux apprentissages.

Plus spécifiquement, il y est fait mention du manuel de base. Pour chaque matière, et dans le contexte des devis, nous traiterons de ce concept sous l'expression de MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE (par opposition à MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE).

Est dit MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE un matériel conçu expressément pour une clientèle en situation d'apprentissage et considéré nécessaire à l'enseignement d'un programme donné. Il est soit d'usage individuel(*) et, dans ce cas, correspond généralement à l'ensemble des objectifs obligatoires d'un programme, soit d'usage collectif(**) et, dans ce cas, il ne correspond pas nécessairement à l'ensemble des objectifs du programme.

---

* Par exemple, le guide du maître, le manuel de l'élève, le cahier d'activités.

** Par exemple, le matériel de classe: les cassettes, les cartes-éclair, les affiches, etc.

Est dit MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE un matériel considéré d'emploi facultatif dans le cadre de l'enseignement d'un programme donné. Il est d'usage individuel ou collectif et doit répondre aux normes générales de qualité édictées par le ministère de l'Éducation, de même qu'aux orientations fondamentales d'un programme donné. En pratique, cette catégorie recouvre toutes sortes de matériel dont la caractéristique commune est de ne toucher qu'à certains éléments d'un programme. En ce sens, le MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE a souvent des fonctions telles la motivation, l'approfondissement, l'enrichissement, la récupération, l'individualisation, etc.

Le présent devis ne formule que des instructions relatives au MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE. Les auteurs de matériel entrant dans la catégorie COMPLÉMENTAIRE voudront bien se référer à d'autres documents du Ministère: programme, guide pédagogique, publications à propos du S.I., des stéréotypes discriminatoires, de la qualité linguistique, etc., disponibles par l'intermédiaire de la Direction du matériel didactique.

Le matériel didactique de base que nous décrirons dans ce devis devra être constitué des éléments suivants:

- un guide du maître;
- un manuel de l'élève à caractère réutilisable;
- un cahier d'activités à caractère périssable;
- du matériel de classe qui permette de réaliser les activités décrites dans le guide du maître.

Aucun de ces éléments pris isolément ne pourra être considéré comme faisant partie de la catégorie matériel de base.

L'importance relative du manuel de l'élève, du cahier d'activités et du matériel de classe pourra varier selon que les activités décrites dans le guide du maître sont centrées sur le groupe, le sous-groupe ou l'individu.

PRESCRIPTION 1

Le matériel didactique de base sera constitué d'un ensemble organisé comprenant au moins les éléments suivants, pour chaque année d'enseignement:

- un guide du maître;
- un manuel de l'élève à caractère réutilisable;
- un cahier d'activités à caractère périssable;
- un matériel de classe.

CHAPITRE PREMIER

LE PROGRAMME

1. IDENTIFICATION

1.1 TITRE

Programme d'études, secondaire, français, langue seconde, premier cycle.

1.2 NUMÉRO DU PROGRAMME

16-3420

1.3 DOCUMENT CONNEXE

La Direction des programmes élabore un guide pédagogique servant à expliciter le programme. Ce guide sera disponible au cours de l'année 1981-82. Il porte le numéro 16-3420-01.

1.4 CALENDRIER

Mai 1982:	Lancement du programme.
Septembre 1982:	Application facultative par les commissions scolaires qui seront prêtes.
Septembre 1983:	Application obligatoire en secondaire I.
Septembre 1984:	Application obligatoire en secondaire II.

1.5 TYPE

Obligatoire.

1.6 NIVEAU VISÉ

Le premier cycle du secondaire.

1.7 ÂGE DES ÉLÈVES

De 12 à 14 ans.

1.8 NOMBRE D'ÉLÈVES

On estime que la clientèle en français, langue seconde, au secondaire, sera d'environ 15 000 élèves par année pour chaque degré, en incluant la clientèle en immersion qui, en 1980-81, est d'environ 2 500 élèves par année d'enseignement.

2. SOMMAIRE DU PROGRAMME

2.1 OBJECTIF GLOBAL

"L'enseignement du français, langue seconde, au secondaire, vise à développer chez l'élève l'aptitude à communiquer dans les situations où l'usage de la langue française lui est nécessaire et utile[1]".

---

(1) Programme d'études secondaire, français, langue seconde, Direction générale du développement pédagogique, M.E.Q., octobre 1981, #16-3420, page 10.

2.2 LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

"A la fin du premier cycle du secondaire, l'élève non francophone devrait avoir acquis une certaine connaissance de la langue française et avoir maîtrisé les habiletés nécessaires et suffisantes pour être en mesure, dans des situations où il lui est nécessaire et/ou utile de le faire:

- de comprendre:
  - . des messages oraux d'intérêt général ou d'utilité courante et des conversations sur des sujets reliés à son expérience;
  - . de brefs messages écrits portant sur des sujets d'intérêt général ou d'utilité courante reliés à l'environnement physique et social;

- de s'exprimer:
  - . oralement en tenant compte des exigences de la communication sur des sujets d'utilité courante, d'intérêt général et reliés à son expérience;
  - . par écrit au moyen de brefs messages à caractère principalement utilitaire sous une forme grammaticalement acceptable[(2)]".

2.3 LES OBJECTIFS TERMINAUX

Les objectifs terminaux précisent le comportement que l'élève doit manifester à la fin de chaque année du premier cycle du secondaire. Ces objectifs sont obligatoires et sont répartis de la façon suivante dans le programme:

---

(2) Programme d'études, secondaire, français, langue seconde, Direction générale du développement pédagogique, M.E.Q., octobre 1981, #16-3420, page 12.

- des objectifs de communication orale;
- des objectifs d'écoute;
- des objectifs de communication écrite: lecture et écriture.

L'ordre dans lequel les objectifs apparaissent dans le programme n'implique aucune gradation de difficultés: leur organisation est donc laissée à la discrétion des auteurs de matériel didactique.

PRESCRIPTION 2

Le contenu du matériel didactique de base devra favoriser l'atteinte de l'ensemble des objectifs du programme, en respectant la répartition préconisée par celui-ci entre secondaire I et secondaire II.

2.3.1 Les objectifs de communication orale

Chaque objectif de communication orale est divisé en deux volets, A et B, qui représentent l'interaction entre les participants d'une activité de communication. Par exemple, l'objectif A est formulé de la façon suivante: "L'élève sera capable de formuler une demande de renseignement relative à un déplacement qu'il désire effectuer" alors que l'objectif B se lit comme suit: "L'élève sera capable de répondre à une demande de renseignements relative à un déplacement".

Chaque objectif de communication orale comporte des réalisations langagières qui sont obligatoires. A chacun des objectifs est rattaché un certain nombre de situations dans lesquelles ces réalisations langagières pourraient être exploitées en classe.

Ces situations sont présentées à titre de suggestions et on pourrait très bien en imaginer d'autres qui seraient tout aussi pertinentes pour favoriser la communication.

PRESCRIPTION 3

On devra retrouver, dans le matériel didactique, les réalisations langagières préconisées par le programme.

2.3.2 Les objectifs d'écoute

Les objectifs d'écoute visent à améliorer chez l'élève sa compréhension de la langue en le plaçant en contact avec une grande variété de réalisations langagières les plus authentiques possible, c'est-à-dire susceptibles d'être utilisées en situation naturelle de communication. Toutefois, on ne s'attend pas nécessairement à ce que l'élève réagisse verbalement. De plus, ces objectifs visent à familiariser l'élève avec quelques registres de la langue parlée se rapprochant du français "standard" parlé dans le milieu québécois, afin de développer sa compréhension face à divers locuteurs. Etant donné le but visé, il va de soi qu'il n'y a pas de contenu linguistique spécifique rattaché aux objectifs d'écoute. Enfin, compte tenu de clientèles extrêmement variées par leur vécu quotidien (milieu urbain et milieu rural, par exemple), on devrait trouver un choix de documents sonores pour l'atteinte des mêmes objectifs.

PRESCRIPTION 4

Le matériel didactique devra comprendre un choix de documents sonores qui visent l'atteinte des objectifs d'écoute du pro-

gramme et qui présentent un contenu de même nature que les objectifs de communication orale.

PRESCRIPTION 5

Les réalisations langagières présentées dans les documents qui visent l'atteinte des objectifs d'écoute devront se rapprocher de celles utilisées dans la réalité.

PRESCRIPTION 6

Les documents sonores qui visent l'atteinte des objectifs d'écoute devront présenter à l'élève quelques registres de la langue parlée, se rapprochant du français "standard" en milieu québécois.

2.3.3 Les objectifs de communication écrite

Les objectifs de communication écrite visent à développer chez l'élève l'aspect communicatif de l'écrit, en plaçant celui-ci dans des situations qui se rapprochent de la réalité. Il n'y a pas de contenu linguistique spécifique rattaché aux objectifs de lecture et d'écriture. Cependant, le contenu présenté devrait être de même nature que celui des objectifs de communication orale.

Au niveau des objectifs d'écriture, le programme spécifie le contenu syntaxique et orthographique nécessaire à l'atteinte des objectifs.

En lecture, il serait bon que la nature des textes varie, c'est-à-dire que l'on trouve des textes à caractère informatif, d'autres à caractère incitatif, et d'autres à caractère ludique, plutôt que de se limiter à un seul type de texte.

De plus, il faudra se rappeler, lors de l'élaboration du matériel didactique, que la priorité est accordée, dans le programme, à la communication orale et que, par conséquent, il faudrait se garder d'accorder une trop grande importance à la communication écrite.

PRESCRIPTION 7

Il devra y avoir un lien, au niveau du contenu, entre les situations de communication écrite et les situations de communication orale.

PRESCRIPTION 8

Les situations de communication qui visent l'atteinte des objectifs d'écriture devront tenir compte du contenu syntaxique et orthographique précisé dans le programme.

PRESCRIPTION 9

On devra accorder la priorité aux exercices et activités visant le développement de la communication orale, sans négliger toutefois le développement de la communication écrite.

3. CARACTÉRISTIQUE PRINCIPALE DU PROGRAMME

Le Core Programme in French as a Second Language, Secondary I to V (M.E.Q. #410) de 1971 cherche à faire maîtriser à l'apprenant des structures linguistiques correctes, par le biais d'exercices systématiques qui s'éloignent souvent d'une utilisation authentique de la langue. Le nouveau programme (#16-3420), par contre, met l'accent sur le message à véhiculer en plaçant l'élève dans des situations de communication qui se veulent le plus authentiques possible.

4. TYPE D'ORGANISATION DU CONTENU

Nous avons précisé que l'organisation du contenu du programme était laissée à la discrétion des auteurs de matériel didactique, c'est-à-dire que l'ordre dans lequel apparaîtront les objectifs et les réalisations langagières ainsi que leur regroupement dans des situations variées relèvent de l'initiative de l'auteur.

Plusieurs types d'organisation peuvent être envisagés, ayant comme point de départ des actes langagiers, des notions, des thèmes, des situations... Ces différents types d'organisation sont compatibles avec une approche dite communicative et il serait souhaitable, d'ailleurs, de varier l'organisation d'une unité de travail[3] à une autre, afin d'éviter la monotonie d'une méthode stéréotypée.

---

(3) Une unité de travail se répartit sur plusieurs périodes d'enseignement, correspondant à une ou deux semaines de classe.

5. L'ENRICHISSEMENT

Afin de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée, on pourrait ajouter des fonctions langagières ou des éléments de contenu linguistique (lexique et énoncés) à ceux prescrits dans le programme. On pourrait aussi ajouter des thèmes ou diverses activités qui permettent à l'élève de travailler de façon individuelle, par exemple, ou de réaliser des tâches plus complexes. Ces éléments d'enrichissement peuvent s'ajouter autant au niveau oral qu'au niveau écrit, sur le plan réceptif et productif.

Il sera important cependant de bien identifier ces éléments d'enrichissement qui ne font pas partie du tronc commun minimum obligatoire du programme, afin de s'assurer qu'ils ne deviennent pas un objectif à atteindre pour tous. De plus, ces éléments d'enrichissement devront respecter toutes les caractéristiques que nous décrivons dans ce devis et qui s'appliquent au tronc commun obligatoire du programme.

6. LES IMPLICATIONS SUR LE MATÉRIEL DIDACTIQUE

Si l'on prend pour acquis que le matériel didactique doit accorder de l'importance au message dans un contexte de communication qui s'approche de la réalité, il ne saurait être question d'adapter du matériel existant en le modernisant, si l'approche de celui-ci demeure centrée sur:

- l'importance de la forme, en proposant des exercices qui cherchent à développer des automatismes en dehors d'un contexte de communication;
- certaines techniques inspirées de la psychologie behavioriste (stimulus-réponse, conditionnement opérant);
- le morcellement de la langue en unités linguistiques décomposées: par exemple, l'apprentissage de l'auxiliaire avoir, hors contexte.

CHAPITRE II

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

1. LA COMMUNICATION

Le programme vise à développer chez l'élève une certaine compétence à communiquer. La communication consiste en une organisation personnelle d'énoncés à partir de données acquises par le locuteur sur le plan réceptif, afin de parvenir à transmettre un message à un interlocuteur. Si l'on veut créer chez l'apprenant la motivation, le désir de communiquer, il faudra créer des situations qui cherchent à fournir à l'interlocuteur de l'information signifiante. Ces situations devraient être reliées aux intérêts des élèves, afin que ceux-ci soient motivés à véhiculer un message.

PRESCRIPTION 10

Les situations présentées dans le matériel didactique devront faire en sorte que l'élève reçoive et transmette un message significatif, autant à l'écrit qu'à l'oral.

1.1 L'IMPORTANCE DU MESSAGE

Plusieurs réalisations langagières peuvent exprimer le même acte de parole. Par exemple:

La patinoire, s'il vous plait?
C'est où la patinoire?
Où est la patinoire?
C'est à quelle place la patinoire?
Pouvez-vous me dire où est la patinoire?
Où est-ce que je peux trouver la patinoire?
Etc...

Toutes ces réalisations langagières ont pour but de formuler une demande de renseignement relative à la localisation d'un endroit (la patinoire). Dans tous les cas, c'est le même message qui est transmis, mais l'organisation en est différente. Il est donc important de permettre à l'élève de pouvoir exprimer la même réalité par l'intermédiaire de réalisations langagières diversifiées.

La maîtrise du contenu du programme, autant du point de vue réceptif que productif, ne peut s'acquérir qu'à long terme, par une réutilisation des actes de parole et des notions dans des situations variées et en présence d'un contenu linguistique diversifié. Cette réutilisation devrait être répartie sur l'ensemble du premier cycle du secondaire.

PRESCRIPTION 11

Le matériel didactique devra proposer plusieurs réalisations langagières pour un même acte de parole.

PRESCRIPTION 12

On devra retrouver les mêmes actes de parole et les mêmes notions dans des situations variées et en présence d'énoncés différents.

PRESCRIPTION 13

L'organisation cyclique des actes de parole et des notions devra être répartie sur l'ensemble du premier cycle du secondaire.

1.2 L'AUTHENTICITÉ

Le programme précise que "le cours de langue doit fournir à l'élève des conditions susceptibles de favoriser l'acquisition des règles syntaxiques par l'utilisation de la langue dans des situations de communication les plus authentiques possible...". Il est évident que, compte tenu du contexte scolaire où les étudiants d'un même cours se connaissent tous et se rencontrent selon un horaire fixe dans des conditions qui laissent peu de place à l'imprévu, il est difficile de parler de situations authentiques de communication. Tout au plus, peut-on simuler en classe des situations que l'élève serait susceptible de rencontrer en dehors du contexte scolaire.

L'important, toutefois, serait que les réalisations langagières qu'on présente à l'étudiant se situent dans un contexte où il serait **naturel** de les utiliser.

Certains énoncés peuvent être naturels dans un contexte donné, alors qu'ils le sont moins dans un autre. Par exemple, à la question "Comment t'appelles-tu?" la réponse la plus naturelle semble être "Nicole" plutôt que "Je m'appelle Nicole". On réserverait davantage ce dernier énoncé à un contexte de description personnelle comme "Je m'appelle Nicole. J'ai 13 ans. Je mesure...". Il faut bien comprendre que la réponse "Nicole" n'est pas moins complète que "Je m'appelle Nicole", mais qu'elle s'inscrit dans un contexte différent. Il faudra donc créer des situations qui correspondent dans la réalité aux réalisations langagières qu'on veut exploiter.

La langue orale possède son organisation propre qui diffère considérablement de celle de la langue écrite. Il est important que l'élève soit exposé aux formes courantes de la langue parlée, puisque ce sont celles qu'il rencontrera dans un contexte authentique de communication.

De plus, lorsqu'on s'exprime en contexte authentique, il y a place pour les hésitations, les reprises, les phrases en suspens, les mimiques... Ces éléments paralinguistiques font partie du langage et il est normal qu'on les retrouve autant en langue seconde qu'en langue maternelle.

Enfin, si l'on veut favoriser chez l'élève le développement d'une communication qui se rapproche de la réalité, on ne saurait trouver un ensemble de situations qui présentent isolément les actes de parole. Ce serait aller à l'encontre d'une approche communicative qui se veut la plus authentique possible.

PRESCRIPTION 14

Les réalisations langagières devront se rapprocher de celles utilisées dans la réalité.

PRESCRIPTION 15

Les réalisations langagières devront se présenter dans des situations où il serait naturel de les utiliser.

PRESCRIPTION 16

On devra présenter des situations de communication dans lesquelles se réalisent plusieurs actes de parole.

1.3 L'ASPECT SOCIO-LINGUISTIQUE

La langue est le reflet d'un comportement social, c'est-à-dire que la communication est influencée par diverses composantes, entre autres: les participants (leur âge, leur nombre, leur statut, leur degré de connaissance mutuelle...), le médium utilisé (face à face, au téléphone, en conférence...), le lieu, le moment, l'humeur... Toutes ces composantes ont une influence sur le choix des réalisations langagières et aussi sur le registre de langue à utiliser. Ainsi, on ne s'adressera probablement pas de la même façon à un copain au jeu qu'à un patron au travail.

Bien sûr, la salle de classe n'est pas l'endroit idéal pour se familiariser avec les variantes socio-linguistiques de la communication, puisque plusieurs des composantes ne varient pas ou varient peu: l'âge, le nombre, le lieu... Toutefois, il serait bon de faire prendre conscience aux élèves de l'aspect socio-linguistique de la communication au niveau réceptif d'abord, c'est-à-dire de les amener à reconnaître les diverses composantes socio-linguistiques de la communication sur le plan de l'écoute. Par la suite, par le biais d'exercices de simulation, on pourrait les amener à utiliser des réalisations langagières différentes selon que les composantes (âge, statut, lieu...) varient.

PRESCRIPTION 17

On devra trouver, dans le guide du maître, des directives, des exercices ou des activités qui incitent l'enseignant à faire prendre conscience à l'élève de l'aspect socio-linguistique de la communication, particulièrement sur le plan réceptif.

1.4 L'ASPECT SOCIO-CULTUREL

Le programme précise à cet effet "qu'il faudra favoriser le développement, chez l'élève, d'une attitude favorable envers la langue française, lui faire découvrir les valeurs socio-culturelles québécoises et l'amener à développer le goût de communiquer en français".

Nous ne croyons pas que ce soit l'objet spécifique du cours de langue de véhiculer des éléments de l'autre culture. Nous risquerions alors de tomber dans l'utilisation de stéréotypes et de donner à l'élève une vision déformée de la réalité. La culture devrait s'intégrer à la langue sans faire partie d'activités spécifiques, qui seraient, de toutes façons, artificielles. Tout au plus, lorsque l'occasion s'y prête de façon spontanée, pourrait-on inviter l'enseignant à souligner autant les ressemblances que les différences qui existent chez des gens de cultures différentes.

Toutefois, il nous apparaît essentiel que l'ensemble du matériel didactique reflète la réalité du contexte québécois, autant sur le plan visuel que sur les plans linguistique et situationnel, c'est-à-

dire que les énoncés et les situations utilisés soient susceptibles de se présenter dans la vie de jeunes québécois. Toutefois, il ne faudrait pas faire preuve de chauvinisme et exclure toutes les autres réalités de la francophonie.

PRESCRIPTION 18

L'ensemble du matériel didactique devra présenter principalement des réalités de la vie québécoise, autant sur le plan visuel que sur les plans linguistique et situationnel.

2. LA LECTURE ET L'ÉCRITURE

Le programme précise que "les objectifs de communication écrite sont d'ordre principalement utilitaire et sont, par conséquent, centrés sur une utilisation courante de la langue écrite". Il ne faut pas perdre de vue que les anglophones du Québec sont dans un contexte qui les place quotidiennement en présence d'une réalité française. On n'a qu'à songer à l'affichage, par exemple, qui fait partie de notre environnement. Il est donc essentiel de les familiariser avec cet aspect de la langue. Les activités de lecture et d'écriture devraient favoriser l'utilisation de matériel authentique. La publicité qu'on retrouve dans les journaux ou dans les revues, dans les cahiers publicitaires et dans les catalogues, peut être du niveau d'intérêt des élèves et être facilement exploitée en classe. La bande dessinée, les faits divers et les articles tirés de journaux ou de revues peuvent constituer autant de moyens de profiter de situations de communication authentique.

D'autre part, il ne faudrait pas considérer les activités de lecture et d'écriture comme étant uniquement un renforcement des habiletés orales, c'est-à-dire qu'on ne s'attend pas à ce que l'enseignant reprenne nécessairement en compréhension et en expression écrites des énoncés identiques à ceux qui ont été utilisés oralement, pas plus qu'on ne devrait retrouver ces énoncés dans un contexte identique à celui de la langue parlée. Nous avons déjà souligné le caractère propre de la langue parlée qui diffère sensiblement de celui de la langue écrite. Il faudra donc créer des situations de communication écrite qui soient propres à ce contexte. Ainsi, au niveau de la lecture, il est essentiel de se rappeler que le but premier n'est pas d'habiliter l'élève à lire à haute voix: ce n'est donc nullement un exercice de lecture expressive. On vise avant tout à ce que l'élève soit capable de saisir l'information globale contenue dans un message écrit. Le repérage peut porter sur le message lui-même, ou encore sur le destinataire, sur l'émetteur, sur la localisation de l'action... Bien sûr, les activités de lecture et d'écriture devraient s'intégrer à celles des autres habiletés, compréhension et expression orales, selon un type d'organisation choisi par les auteurs (thème, situation, fonction...).

Dans tous les cas, il est essentiel que les situations de communication écrite, tout comme celles de communication orale, soient signifiantes, c'est-à-dire qu'elles soient porteuses de sens et qu'elles véhiculent de l'information.

PRESCRIPTION 19

Le guide du maître devra inciter l'enseignant à exploiter du matériel authentique, pour le développement des habiletés de lecture et d'écriture. Ce matériel devrait être puisé principalement dans l'environnement de l'élève qui vit au Québec dans un contexte français en tenant compte des intérêts et des besoins de son âge.

PRESCRIPTION 20

La majorité des situations et des réalisations langagières exploitées dans les activités de communication écrite devront être propres à la langue écrite.

3. LES ACTIVITÉS

3.1 GÉNÉRALITÉS

L'une des caractéristiques du matériel didactique produit pour l'enseignement des langues jusqu'à maintenant a été les nombreux exercices systématiques proposés pour atteindre la maîtrise de la structure linguistique. A la suite de ces nombreux exercices, on proposait parfois quelques activités visant à renforcer et quelquefois à transposer les structures linguistiques apprises. La principale caractéristique de ces activités était donc l'atteinte d'un objectif linguistique spécifique.

Le nouveau matériel didactique devra amener un apprentissage linguistique, non par le biais d'exercices mécaniques, mais par celui d'activités diverses dont nous décrirons les principales caractéristiques et qui devront, bien sûr, respecter les principes de la communication. Il est important que l'activité fournisse un prétexte pour la communication. Il faut éviter que l'élève ne répète des formules linguistiques apprises par coeur et qui n'ont aucune signification réelle.

De plus, les activités ne devraient pas contribuer au morcellement de la langue: le développement de la compréhension et de l'expression s'effectuera grâce à un environnement linguistique riche plutôt que par l'utilisation systématique d'une structure linguistique spécifique.

Précisons enfin que nous n'avons pas fait de distinction, à dessein, entre activités, exercices et jeux, étant donné que la limite entre chacun est difficile à définir, que les spécialistes ne s'entendent pas sur leur définition et que, de toute façon, nous appliquerions sensiblement les mêmes caractéristiques et descriptions à ces différentes notions.

PRESCRIPTION 21

L'apprentissage de la forme devra se réaliser par le biais d'activités qui placent celle-ci dans un contexte ou dans une situation de communication et non par l'intermédiaire d'exercices purement mécaniques et artificiels.

3.2 CARACTÉRISTIQUES DES ACTIVITÉS

Voici quelques caractéristiques que devraient revêtir les activités.

3.2.1 Des activités qui s'orientent vers la créativité sur le plan linguistique

Bien sûr, on ne peut pas s'attendre à ce que l'élève puisse arriver à communiquer de façon spontanée sans qu'il y ait eu

au préalable une période d'apprentissage. Ainsi, avant qu'il puisse arriver à véhiculer divers actes de parole en choisissant parmi plusieurs énoncés et éléments lexicaux, il devra d'abord être passé par une étape d'apprentissage qui le mettra en contact direct avec la langue, afin d'avoir les outils nécessaires pour communiquer de façon spontanée.

En début d'apprentissage, par exemple, ou lors de l'introduction d'un contenu nouveau, on ne peut s'attendre à ce que les élèves puissent faire preuve d'une grande créativité au niveau de la langue. On devrait alors prévoir des activités ou exercices plus controlés, qui impliqueraient une interaction linguistique limitée et souvent prévisible mais qui véhiculent une information à partir d'un acte de parole.

Toutefois, on ne peut se limiter à ce type d'exercices ou d'activités à caractère formel. Il faudrait arriver à ce que l'interaction linguistique soit plus ouverte et laisse place à une plus grande créativité linguistique. Par exemple, on pourrait imaginer des activités où les participants, en plus de partager de l'information, discutent et évaluent cette information, afin d'arriver à résoudre un problème ou à prendre une décision.

Le matériel didactique devra présenter des activités ou exercices d'apprentissage, à caractère controlé. Ceux-ci devront toutefois déboucher sur des activités de communication qui permettent à l'élève de pouvoir s'exprimer plus librement.

PRESCRIPTION 22

On devra trouver, dans chaque unité de travail, des activités d'apprentissage à caractère controlé, reliées à des activités de communication qui orientent l'élève vers la créativité sur le plan linguistique.

3.2.2 Des activités variées

Comme nous l'avons mentionné précédemment, on devrait trouver, dans le matériel didactique, des activités de communication contrôlée et de communication ouverte, des activités d'écoute, des activités à caractère socio-linguistique et des activités de lecture et d'écriture. Mais le genre d'activités, à l'intérieur même de chacun de ces domaines, devrait varier. Par exemple, on pourrait trouver des activités qui font appel au sens d'organisation de l'élève, d'autres à son sens d'orientation, certaines autres à son sens d'observation, d'autres qui feraient appel à son imagination, à sa créativité, ou encore d'autres à sa capacité d'imitation ou de sélection... On pourrait retrouver ces activités sous forme de jeux linguistiques, de résolution de problèmes, de jeux dramatiques, de devinettes, de rythmique, de production de dialogues, de simulation...

Rappelons, de plus, que l'organisation même des activités devrait varier d'une unité de travail à l'autre, afin d'éviter la monotonie, la répétition du même modèle.

PRESCRIPTION 23

Le matériel didactique devra proposer une variété d'exercices, d'activités ou de jeux, autant pour le développement des habiletés de compréhension et d'expression orales que pour celles de compréhension et d'expression écrites.

PRESCRIPTION 24

L'organisation de ces différentes activités devra varier d'une unité de travail à l'autre.

3.2.3 Des activités intégrées

Il faudrait voir à ce que les activités ne soient pas compartimentées à l'intérieur d'une unité de travail. Elles devraient s'intégrer les unes aux autres par un lien thématique, situationnel ou fonctionnel, par exemple.

PRESCRIPTION 25

Il devra y avoir un lien entre les différentes activités d'une unité de travail.

3.2.4 Des activités qui tiennent compte des intérêts de l'élève

Il est important de fournir à l'élève l'occasion de parler de ce qu'il aime. Les activités devraient permettre à l'élève d'exprimer ses goûts sur le plan de la nourriture, des jeux, des lectures, des émissions télévisées...

De plus, on devrait, au sein d'une unité de travail, faire appel à l'imagination créatrice et aux ressources personnelles de l'élève.

PRESCRIPTION 26

Les activités devront tenir compte des intérêts et des goûts de l'élève. De plus, chaque unité de travail devra présenter des activités qui font appel à l'imagination créatrice et aux ressources personnelles de l'élève.

3.2.5 Des activités qui favorisent le travail en sous-groupes

Si on veut respecter l'accent placé sur l'enseignement oral dans un tel programme de langue seconde, il devient parfois difficile de travailler collectivement tout en accordant à chacun beaucoup de temps sur le plan de l'expression. En outre, plusieurs élèves font preuve d'une certaine inhibition lorsqu'ils sont placés dans un grand groupe; ils craignent alors de commettre des erreurs et se ferment à l'interaction.

Certaines activités devraient favoriser d'autres types d'organisation, tel le travail en sous-groupes de deux, trois élèves ou plus, ou encore un enseignement individualisé où le professeur peut intervenir auprès d'un élève sans que les autres ne soient impliqués dans cette interaction.

PRESCRIPTION 27

Chaque unité de travail devra présenter une variété d'activités en terme d'organisation, cherchant à favoriser le travail collectif, le travail en sous-groupes, une interaction individuelle avec l'enseignant.

3.2.6 Des activités faciles à réaliser

La description de l'activité doit être précise en indiquant le matériel de consommation et le matériel de classe nécessaires pour la réaliser. Il est important que l'enseignant sache exactement comment mener l'activité et se sente à l'aise face aux élèves.

De plus, les activités ne devraient pas requérir une préparation complexe. L'enseignant devrait pouvoir les réaliser avec un matériel facilement accessible, non coûteux et qui ne demande pas une habileté particulière sur le plan de la manipulation ou de la construction. Elles devraient aussi être faciles à réaliser par les élèves, sans toutefois être simplistes.

Il ne faut pas perdre de vue que les activités visent à poursuivre le développement d'habiletés langagières. Une préparation ou une organisation trop complexes risqueraient grandement de reléguer au second plan la dimension communicative du cours de langue. Il devrait y avoir une juste proportion entre le temps consacré à l'activité et les objectifs visés.

PRESCRIPTION 28

Les activités devront se réaliser sans qu'il faille avoir recours à une préparation ou à une organisation complexes, disproportionnées par rapport aux objectifs visés.

PRESCRIPTION 29

Chaque activité devra viser le développement d'habiletés langagières et ne sera pas centrée principalement sur l'atteinte d'un but à caractère ludique ou artistique.

Bien sûr, en concordance avec l'ensemble du devis, les activités devront favoriser une communication authentique, présenter des situations qui se rapprochent de la réalité et tenir compte de la dimension socio-linguistique de la communication.

4. LE MATÉRIEL AUTHENTIQUE

Nous tenons à souligner l'importance de l'utilisation de matériel authentique tel que revues, journaux, bandes dessinées, dépliants publicitaires, chansons, messages commerciaux, émissions radiophoniques, etc., afin de rattacher l'enseignement le plus possible à la réalité et d'éveiller l'élève au contexte québécois et à l'importance du fait français au Québec. Ainsi, l'apprentissage de la langue seconde sera greffé à une réalité quotidienne et immédiate. Compte tenu de l'importance de l'intégration des habiletés de compréhension et d'expression orales et de compréhension et d'expression écrites, un tel matériel devrait être exploité autant à l'oral qu'à l'écrit.

Le guide du maître devrait proposer des suggestions d'activités pour l'exploitation de matériel authentique relié principalement à notre environnement. De plus, il serait bon que les activités encouragent l'élève à apporter de chez lui des objets qui lui appartiennent, afin d'actualiser l'enseignement, de le rattacher le plus possible à ses intérêts et d'amener les élèves à mieux se connaître.

Enfin, il serait intéressant que les auteurs de manuels tiennent compte des programmes d'études de certaines autres disciplines, telles les sciences humaines, par exemple, afin de proposer des activités qui se prêtent bien à l'intégration des apprentissages.

PRESCRIPTION 30

Le guide du maître devra inciter l'enseignant à exploiter du matériel authentique, autant pour l'atteinte de certains objectifs de communication orale et d'écoute que de communication écrite. Ce matériel devrait être puisé principalement dans l'environnement de l'élève qui vit au Québec dans un contexte français, en tenant compte des intérêts et des besoins de son âge.

CHAPITRE III

LES COMPOSANTES DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

1. GÉNÉRALITÉS

Rappelons que le matériel didactique devra être composé d'un ensemble organisé comprenant les éléments suivants:

- un guide du maître;
- un manuel de l'élève à caractère réutilisable;
- un cahier d'activités à caractère périssable;
- un matériel de classe.

Le format du guide du maître, du manuel de l'élève et du cahier d'activités est laissé à la discrétion des maisons d'édition. Par exemple, on pourrait opter pour un manuel par degré ou encore pour une présentation sous forme de fascicules ou de modules interchangeables qui laisseraient place à un choix de sujets, de thèmes ou de situations selon les intérêts différents d'une clientèle diversifiée. Si on opte pour une formule semblable, les fascicules ou les modules devront permettre une utilisation fréquente de la part des enseignants et/ou des élèves sans subir de détérioration prématurée. Cette dernière caractéristique s'applique aussi au matériel de classe.

PRESCRIPTION 31

On devra trouver, dans le guide du maître, les directives appropriées à l'exploitation du manuel de l'élève, du cahier d'activités et du matériel de classe. Ces éléments devront posséder les mêmes caractéristiques que le guide.

PRESCRIPTION 32

Le guide du maître, le manuel de l'élève, le cahier d'activités et le

matériel de classe devront permettre une utilisation fréquente, sans subir de détérioration prématurée.

2. LE GUIDE DU MAÎTRE

La présentation du guide du maître revêt une importance capitale. En effet, c'est avec lui que le maître devra travailler quotidiennement et c'est lui qui aura une influence sur le reste du matériel didactique. En effet, toute la méthodologie et toute l'organisation du manuel de l'élève et du matériel de classe se retrouveront dans le guide du maître. Il devra donc correspondre dans son entier aux caractéristiques et prescriptions décrites dans le chapitre précédent, intitulé "Orientations générales du matériel didactique".

Ainsi, les activités présentées dans le guide du maître devront essentiellement:

- favoriser l'atteinte de l'ensemble des objectifs du programme, en respectant la répartition qui y est préconisée entre secondaire I et secondaire II et en exploitant les réalisations langagières qui y sont présentées;

- exploiter les objectifs de communication écrite du programme, en leur accordant un juste équilibre en regard des objectifs de communication orale et en les plaçant dans des situations propres à la langue écrite;

- être centrées sur la communication, c'est-à-dire véhiculer de l'information significative, utiliser un contexte qui se rapproche de la réalité et tenir compte de l'aspect socio-linguistique et socio-culturel du milieu québécois;

- être orientées vers la créativité sur le plan linguistique et être variées, intégrées, tenir compte des intérêts de l'élève, favoriser le travail en sous-groupes, être faciles à réaliser et inciter l'enseignant à exploiter du matériel authentique.

PRESCRIPTION 33

Le guide du maître devra correspondre dans son entier aux caractéristiques décrites dans le chapitre "Orientations générales du matériel didactique".

3. LE MANUEL DE L'ÉLÈVE

Le manuel de l'élève devra respecter dans sa présentation tous les principes qui ont été prescrits, au préalable, dans le chapitre "Orientations générales du matériel didactique". Il devra être centré sur la communication, présenter des situations les plus authentiques possible, présenter des activités qui favorisent l'interaction, respecter un juste équilibre entre l'oral et l'écrit et refléter la réalité du contexte québécois.

Le manuel de l'élève pourrait être composé des éléments suivants:

3.1 DES ILLUSTRATIONS

Le manuel de l'élève pourrait contenir des illustrations sous forme d'image-objet ou d'image-situation, de type réaliste ou fantaisiste, soit pour présenter certains éléments qu'il serait difficile

de faire connaître autrement, soit pour présenter des situations qui se prêtent à une exploitation, soit pour illustrer la réalisation d'une activité.

Il serait bon que les illustrations qu'on retrouve dans le manuel de l'élève soient présentées à un échantillonnage d'élève du premier cycle du secondaire, afin de recueillir leurs réactions. Il est essentiel que les élèves acceptent bien les éléments avec lesquels ils travailleront.

3.2 DES PHOTOS

Dans le manuel de l'élève, on pourra trouver des photos qui représentent des personnages ou des situations qui sont familiers à l'élève et qui prêtent à une exploitation communicative riche. On pourrait aussi, à l'occasion, trouver des photos d'une situation semblable présentée dans un environnement différent, un autre pays par exemple, afin de familiariser l'élève avec d'autres réalités.

Il serait essentiel de tenir compte des goûts et des intérêts des enfants de cet âge, autant dans le choix des sujets traités que dans celui de la facture de la photo.

3.3 DES ACTIVITÉS DE LECTURE ET D'ÉCRITURE

Le manuel de l'élève pourrait contenir des activités de lecture, illustrées ou non, et certaines activités d'écriture qui ne requièrent pas que l'élève fasse l'exercice dans son livre. Par exemple, les directives pour une activité d'expression orale pourraient parfois être inscrites dans son livre et servir ainsi de prétexte à une activité de lecture.

Ces activités devront respecter les caractéristiques décrites à la page 25 du présent document. Elles devront donc être centrées sur la compréhension globale d'un message et sur la transmission d'une information réelle. En outre, le contenu linguistique devra s'inscrire dans une situation où il serait naturel de l'utiliser.

PRESCRIPTION 34

L'ensemble du manuel de l'élève devra avoir un caractère réutilisable.

4. LE CAHIER D'ACTIVITÉS

Le cahier d'activités est un outil pédagogique relié directement au guide du maître. Il permet à l'élève de réaliser des activités qui réclament un travail plus autonome ou qui engendrent une interaction individuelle avec l'enseignant ou avec d'autres élèves. Ce cahier offre la possibilité de réaliser une tâche à partir d'éléments visuels, particulièrement au niveau de l'écoute. Il permet à l'élève d'identifier directement ce qu'il a entendu, en encerclant des éléments ou en les rayant, par exemple. Il offre la possibilité à l'élève de concrétiser ce qu'il a appris: ainsi il peut découper, assembler, coller, mettre des séquences dans l'ordre, faire des exercices d'écriture... Par exemple, on pourrait y présenter un plan de ville et selon des directives entendues, l'élève aurait à faire un tracé qui le mènerait à un endroit déterminé ou qui lui ferait découvrir quelque chose. Un tel exercice permet à l'enseignant de vérifier immédiatement si l'élève a bien compris le message.

Tous les exercices et toutes les activités qu'on y retrouve doivent justifier le caractère périssable de ce matériel. Par exemple, on

ne saurait y retrouver de bandes dessinées qui servent d'élément déclencheur à la communication. Celles-ci devraient se situer dans le manuel de l'élève. Par contre, on pourrait y retrouver des bandes dessinées auxquelles on veut associer un dialogue, par écrit. C'est le guide du maître qui justifiera la nature de l'activité à réaliser.

On ne saurait, non plus, y trouver d'exercices ou d'activités qui peuvent se réaliser sur une feuille blanche en dehors du cahier. Par exemple, demander à l'élève de dessiner le plan de son quartier ne justifierait pas l'utilisation du cahier d'activités. Par contre, si on lui fournit les éléments de base du plan et qu'on lui demande de le compléter, on justifierait alors le recours au cahier d'activités. De même, si on veut y réaliser un exercice d'écriture, ce sera parce que celui-ci ne peut se faire en dehors du cahier, sans avoir recours à la photocopie ou au stencil. Ainsi, il serait non justifiable de laisser un espace blanc dans le cahier en demandant à l'élève d'écrire une carte de fête à un ami, mais il serait justifiable de demander à l'élève de compléter des mots-croisés simples, illustrés.

Il ne faudrait pas non plus perdre de vue le caractère didactique de cet instrument qui ne saurait être qu'un outil de bricolage ou de jeu. C'est pourquoi, on devrait retrouver dans le guide du maître les directives nécessaires au développement d'actes langagiers lors de la réalisation de ces activités.

En outre, nous devons rappeler que le cahier d'activités ne constitue qu'un des éléments de l'ensemble didactique décrit précédemment. On ne devrait donc y trouver que quelques activités d'une unité de travail, particulièrement celles qui favorisent l'individualisation et laisser place à l'utilisation du matériel de classe, du manuel de l'élève et de matériel authentique. En conséquence, le cahier d'activité devrait être peu coûteux.

PRESCRIPTION 35

L'ensemble du cahier d'activités devra avoir un caractère périssable.

PRESCRIPTION 36

Les activités qu'on retrouvera dans le cahier d'activités ne sauraient se réaliser sur des feuilles blanches.

5. LE MATÉRIEL DE CLASSE

Comme nous l'avons souligné au chapitre premier, à la rubrique 2.3.2 intitulée "Les objectifs d'écoute", le matériel de classe devra comprendre nécessairement un choix de documents sonores qui visent l'atteinte des objectifs d'écoute du programme. Rappelons que ces documents cherchent à améliorer chez l'élève sa compréhension de la langue, en lui présentant des réalisations langagières qui se rapprochent de celles utilisées dans la réalité et en le plaçant en contact avec quelques registres de la langue parlée se rapprochant du français "standard" en milieu québécois.

D'autre part, nous avons déjà souligné l'importance de l'utilisation, dans la salle de classe, de matériel authentique relié à l'environnement québécois, tel que revues, journaux, bandes dessinées, dépliants publicitaires, messages commerciaux, émissions de radio et de télévision, etc. Cependant, il nous apparaît souhaitable de ne pas limiter le matériel de classe à du matériel authentique: ce serait exiger de l'enseignant un travail de recherche fastidieux. Il reste donc encore une large part pour la production de matériel de classe par les maisons d'édition. Ce

matériel pourrait contenir des cartes-éclair, des affiches, des diapositives, des acétates, des stencils, des étiquettes autocollantes, des cassettes...

Ce matériel commercial ne devrait jamais aller à l'encontre des principes et caractéristiques énumérés précédemment dans le chapitre "Orientations générales du matériel didactique". Il serait directement relié aux activités décrites dans le guide du maître et devrait faire partie d'une ensemble didactique complet. De plus ce matériel devrait être résistant, afin d'en permettre la manipulation par les élèves.

Toutefois, il ne faudrait pas investir considérablement dans un matériel coûteux, dont l'indice d'utilisation est plutôt faible. Un matériel simple et résistant, qui implique une participation active de tous les élèves, est à privilégier. Pour qu'un matériel soit rentable, il doit se prêter à la réalisation d'un grand nombre d'activités de communication.

De plus, compte tenu de l'impact sur l'élève de l'effet visuel produit, il serait bon de soumettre un échantillonnage de matériel de classe à des élèves de premier cycle du secondaire, afin de connaître leur réaction sous divers aspects: couleur, style de l'illustration, format, aspect humoristique.

En résumé, le matériel de classe se doit de comprendre des documents sonores reliés aux objectifs d'écoute du programme. Toutefois, les autres éléments tels les cartes-éclair, les affiches, les diapositives, les acétates, etc., sont laissés à la discrétion des maisons d'édition. Mais, si celles-ci optent pour la production de tels éléments, ceux-ci devront répondre aux critères prescrits précédemment dans ce devis. Ils devront donc:

- être en relation directe avec le guide du maître et on devra y trouver les directives nécessaires à leur exploitation;

- refléter la réalité québécoise sur le plan visuel;
- permettre une utilisation fréquente sans subir de détérioration prématurée.

PRESCRIPTION 37

On devra pouvoir réaliser plusieurs activités différentes en utilisant le même matériel de classe.

CONCLUSION

Il est opportun, croyons-nous, de rappeler ici que le présent texte est d'abord destiné aux concepteurs et aux producteurs de matériel didactique. Il prend toute sa signification et toute sa portée dans la mesure où le lecteur est bien au fait du programme et du guide pédagogique.

Ce texte a aussi comme fonction de servir de cadre de référence à l'évaluation du matériel didactique pour fins d'approbation. C'est dans cette double perspective qu'il a été rédigé. Le personnel de la Direction du matériel didactique sera toujours heureux de répondre à toute demande d'information sur l'un ou l'autre des éléments de ce devis.

****